tion de ses membres et, par conséquent, la répartition des votes, aident certes à raffermir le jeu des contrepoids. Nous devons d'une part éviter l'anarchie internationale et, d'autre part, la tyrannie d'un gouvernement mondial. La décentralisation matérielle a également été bienfaisante. Le travail le plus constructif de l'ONU se fait probablement maintenant à Genève et à Vienne; sans en être à l'abri, il se trouve moins exposé aux tempêtes politiques de New York. On voit mieux ici l'œuvre du maçon dans la création d'un ordre international, la lente superposition des pierres pour créer une infrastructure de règles et de règlements internationaux – sur les droits et les obligations des navires en mer, sur la prévention des guerres bactériologiques, sur le terrorisme envers les diplomates ou sur la limitation des sociétés multinationales. Ce peut être un long processus, mais plus sûr parce que fondé sur la reconnaissance d'un droit international, lui-même fondé sur le consentement général, réalisé par le biais du compromis d'abord, puis par consensus; cette idée est peut-être implicite dans la Charte, mais les vertus exécutoires qu'on attribuait à l'ONU au début l'ont masquée quelque peu.

Richard Tait, diplomate canadien possédant une solide expérience de Genève, a fait un judicieux commentaire sur cette question qui constitue l'aspect le plus important et le moins spectaculaire du travail de l'ONU: «Les accords internationaux, comme les moissons, dépendent de toutes sortes de facteurs imprévisibles. Et, comme les moissons, il semble souvent qu'il faille beaucoup de temps aux accords pour mûrir avant que ne vienne le moment où les conditions soient favorables à la récolte...» Nous ne devons pas trop nous reposer sur cette lenteur en 1975 car il se trouve au sein de l'ONU une importante et impatiente majorité qui menace de se retirer du système si l'on ne prend pas rapidement des mesures. La seule possible, toutefois, est d'ordre politique: le remplacement violent d'un groupe de puissants par un autre, l'écart absolu entre les riches et les pauvres et entre la puissance et la faiblesse militaires, rien de tout cela n'aidera les Bengalis ou les Érythréens. Aussi démodé que cela puisse paraître en ces temps de mauvais augures, nous devons insister pour appuyer nos entreprises futures sur des bases solides. Bien qu'un nouvel ordre économique soit souhaitable et essentiel, ce n'est pas le moment d'être radical.

Réseau d'institutions de l'ONU

Dans le débat actuel sur le bien-fondé de l'ONU, le problème fondamental reste,

comme toujours, que les gens ne semblent pas très bien saisir le sens de l'ONU. Elle n'est ni un dieu vengeur, ni un dispensateur de justice divine. Elle n'est pas non plus une incarnation du diable. C'est un réseau d'institutions et d'organismes relativement indépendants au sein desquels les États membres peuvent ou non agir selon qu'ils obtiennent un consensus, une majorité ou un accord suffisamment puissant leur permettant de le faire. C'est aussi bien sûr une Charte, une obligation commune de bonne entente entre les pays souverains et, à cet égard, le tout représente plus que la somme de ses parties. Mais l'ONU, en tant que telle, ne peut agir, et le système n'est pas responsable des mesures prises par un de ses éléments. Lorsque nous ne prisons pas les décisions de l'Assemblée, il ne s'agit pas de se dissocier de l'institution, mais de chercher plutôt des façons de modifier la majorité ou son point de vue. Quand nous n'aimons pas certaines mesures de notre gouvernement, nous nous rangeons du côté de l'opposition sans nécessairement demander l'abolition du Parlement. Parler de l'ONU comme d'une chose dont on peut se passer, c'est méconnaître l'histoire de notre siècle.

Dans Swords into Plowshares, Inis L. Claude a écrit: ... Quelles que soient les principales décisions politiques sur lesquelles il nous faille trancher de nos jours, elles excluent la question: «Aurons-nous une organisation internationale?» Cette dernière constitue une phase nouvelle et distincte de la politique mondiale; elle a vu le jour récemment, mais s'affranchit rapidement. Les organismes internationaux peuvent naître et disparaître, mais l'organisation internationale survivra.

La collaboration multilatérale est si profondément ancrée dans les habitudes non seulement parce qu'elle est à souhaiter mais aussi parce qu'elle est inévitable que si un vide complet se créait, de nouvelles institutions reprendraient forme, tout comme l'araignée reforme sa toile ou que la plaie se cicatrise. Le problème que cela poserait au monde occidental, c'est qu'elles ne seraient pas nécessairement à vocation universelle et qu'il en serait peutêtre exclu. Sans l'ONU, les grandes puissances pourraient d'elles-mêmes et pendant un certain temps deviser sur un règlement au Moyen-Orient, mais qui s'occuperait des épidémies, de l'aviation civile ou de la météorologie. Ces dernières sont les questions capitales de la survie internationale, dont le système onusien s'est si bien chargé, d'ailleurs, qu'on tient maintenant ses institutions pour acquises. Et ce ne sont pas des objets accessoires. Quoi de plus important, en effet, que d'en-